

# Guide CGT

## ETAM : Vos droits chez Nespresso

### Repères chiffrés :

Salaire net moyen 2012 de 80 % des ETAM Nespresso : 1200 €, avec 13ème mois et prime : 1400 €

Salaire net moyen d'un employé en France : 1460 €, d'un ouvrier : 1560 € (INSEE)

Part des salaires dans le Chiffre d'Affaires : 7%

Augmentation moyenne : 2% / Bénéfice 2011 : 100 millions

Depuis 2006 le salaire moyen n'a bougé que de 114 €

Répartition des salaires bruts moyens, ancienneté comprise :

194 salariés gagnent en moyenne : 1557 €

575 salariés gagnent en moyenne : 1687 €

75 salariés gagnent en moyenne : 2048 €

204 salariés gagnent en moyenne : 2645 €

49 salariés gagnent en moyenne : 3977 €

Un spé café « coûte » en moyenne 2400€ par mois (salaire, cotisations sociales et mutuelles, tickets restos, remboursement transport, versement CE, 13ème mois et prime inclus)

Le même spé café rapporte: 12500€ par mois. Il suffit donc de 4 jours de travail pour que votre salaire soit amorti.

Suite au changement de convention collective, la grille de salaire va évoluer en fonction de la nouvelle classification et la prime d'ancienneté est supprimée.

De plus, suite à la baisse d'1/3 du montant de la participation, une augmentation de 4.5 % sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Auparavant les minimas allaient de 1500 € (spé café) à 1950 € (adjoint). A l'application de la nouvelle grille, les minimas iront de 1527 à 2141 €

La classification et les minimas seront appliqués en avril avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2013

### A noter :

Nous disposons de plusieurs dispositifs collectifs :

PERCO (Plan Retraite) CET (Épargne Temps), PEE (Plan Épargne entreprise), Prévoyance accident/décès et Mutuelle

Tickets resto : pris en charge à 60 % par l'employeur

Transports en commun : remboursé à 60 %

Carburants : 18 € / mois remboursés (si pas de transports en commun sur votre lieu de résidence)

300 € d'alimentation infantile Nestlé remboursés

Cadeau naissance offert par l'entreprise

Cadeau « 10 ans » offert par l'entreprise

Travailleurs handicapés : un accord spécifique existe

Machine perso remplacée tous les 5 ans ou en cas de casse

### Ayez le bon réflexe :

Toujours noter et dater les remarques déplacées ou trop répétitives du management, toujours faire un compte rendu détaillé en cas d'entretien « de recadrage »

### Avantages CE

- ❖ Garde d'enfant : de 48 à 336 € remboursés/ enfant
- ❖ Rentrée scolaire : de 30 à 140 € jusqu'aux 19 ans de l'enfant en bons d'achat
- ❖ Centre aéré : de 1 à 5 €/j pour 20 jours max
- ❖ Chèques vacances : 200 € payés 70
- ❖ Mariage/Pacs : 50 € en bons d'achat
- ❖ Noël adulte : 150 € en bons d'achat
- ❖ Noël enfant : 30 € en bons d'achats
- ❖ Activité sportive ou culturelle : 100 € remboursé
- ❖ Activité bien être : 50 € remboursé
- ❖ Voyage individuel : 200 € sur horizon CE
- ❖ Voyage de groupe : prise en charge du conjoint
- ❖ 1<sup>er</sup> trimestre 2013 : un CE accessible de chez vous : [www.cenespresso.com](http://www.cenespresso.com)

### Bon à savoir :

Beaucoup d'évolutions ont eu lieu suite à l'arrivée des syndicats (dont le 1<sup>er</sup> est la CGT, en 2007) :

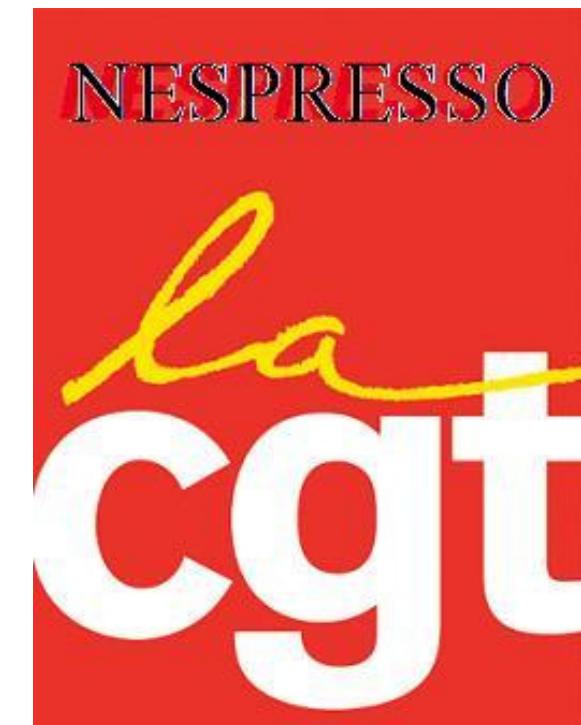
- ❖ Mise en place de l'intéressement
- ❖ Doublement du budget du CE
- ❖ Création d'un salaire minimum à 1 an d'ancienneté
- ❖ Augmentation de 4% du salaire moyen en 2009 (après les grèves de 2008) contre 0,2 % avant ça
- ❖ Versement des primes au trimestre
- ❖ Samedis fériés non rattrapés sur le CRC
- ❖ Congé pour déménagement
- ❖ Congé pour Pacs
- ❖ 45 mn de pause pré natale
- ❖ Lundi de Pentecôte férié
- ❖ Augmentation de la valeur du TR
- ❖ 300 € de nourriture bébé
- ❖ Transports remboursés à 60 % au lieu de 50 %

### Représentativité suite aux élections 2011

Pour être représentatif, il faut avoir au moins 10 % des voix aux élections. Un accord est valable dès qu'un syndicat qui a eu 30 % des voix le signe. Ne peut s'opposer à la signature qu'un ou plusieurs syndicats totalisant plus de 50% des voix

Les votes ont donné la majorité au syndicat des cadres : (seuls 30% des ETAM ayant voté...)

- CFE CGC : 39.5% (4 sièges au CE)
- CGT : 23.3 % (2 sièges au CE)
- CFTC : 21.1% (1 siège au CE)
- FO : 16.1% (1 siège au CE)



Syndicat CGT Nespresso  
70 rue de la Villette  
69003 Lyon  
[cgtnespresso@gmail.com](mailto:cgtnespresso@gmail.com)  
[www.cgtnespresso.fr](http://www.cgtnespresso.fr)

# Un syndicat et des élus, qui se battent au quotidien.

Blog des salariés, commentaires anonymes :  
[www.lesdessousdenespresso.com](http://www.lesdessousdenespresso.com)

## Salaires Négociés tous les ans par les syndicats (NAO)

Principaux postes ETAM	Salaires minima VAD			
	Statut	Cat	Niveau	
Spé café btq - 1 an (junior)	Employé	C	débutant	1 550 €
	Employé	C	maîtrisant	1 558 €
Spé café btq confirmé	Tam	D	débutant	1 681 €
	Tam	D	maîtrisant	1 714 €
Spé café crc - 1 an (junior)	Employé	C	débutant	1 527 €
	Employé	C	maîtrisant	1 558 €
Spé café crc confirmé	Tam	D	débutant	1 681 €
	Tam	D	maîtrisant	1 714 €
Chargé des stocks	Tam	D	débutant	1 681 €
	Tam	D	maîtrisant	1 714 €
GLA	Tam	D	maîtrisant	1 750 €
	Tam	E	débutant	2 099 €
CLA	Tam	E	maîtrisant	2 141 €
	Tam	D	maîtrisant	1 850 €
Adjoint junior	Tam	E	débutant	2 099 €
	Tam	E	maîtrisant	2 141 €

Débutant employé : de 0 à 9 mois / Débutant Tam : de 0 à 12 mois  
Pour info : Le passage d'employé à TAM n'est pas automatique

Adjoint/Superviseur conf.	Cadre F	2 344 € à 2391 €
Responsable boutique	Cadre F	2344 € à 2 522 €
	Cadre G	2998 € à 3058 €

## Congés (base 25 jours ouvrés)

Congé pour ancienneté :

TAM : 2 jours de CP supplémentaires pour 5 ans puis un jour supplémentaire pour 8, 10, 15 et 20 ans d'ancienneté /  
Employés : 1 jour en plus pour 5,10,15 et 20 ans d'ancienneté

Mariage/Pacs : 7 jours Calendaire

Divers autres congés évènements familiaux existent

Mutation : Prime : 2000€ ; Remboursement frais : 1000 € ; 1 week-end repérage avec le conjoint ; 2 à 3 jours pour déménager

Déménagement : 1 à 2 jours tous les 3 ans

1 semaine supplémentaire de congés sans solde peut être accordée

Fractionnement : 1 à 2 jours supplémentaires

Épouse de militaire : 2 jours/an

## Primes :

- 13ème mois
- Prime sur objectifs : en moyenne 10 % du salaire, versée en janvier, mars, avril, juillet, octobre. Valable à partir de 3 mois d'ancienneté
- Participation : en moyenne 2 mois de salaire, versable en avril
- Intéressement : de 0 à 0,5 mois de salaire, en juillet

## Astreinte :

Forfait week-end : 95 €  
Forfait jour férié : 55 €  
majoration de 50% sur les heures travaillées, possibilité de choisir la récupération au lieu du paiement des heures

## Divers :

Travail du dimanche :  
Journée payée double

Travail un jour férié :  
Journée payée triple

Indemnités de licenciement :

- De 1 à 5 ans d'ancienneté : 3/10 de mois par année
- De 5 à 10 ans : 4/10 de mois
- Au-delà de 10 ans : 5/10 de mois

Augmentations : en avril

1h offerte les 24 et 31 décembre

## Préavis :

Employé (- 1 an d'ancienneté)

Démission/ Licenciement : 1 mois de date à date + 2h/j d'absence autorisée, pour recherche d'emploi. Rémunérées si licenciement.

## Agent de maîtrise

- Démission catégorie D :  
Le mois en cours + le mois suivant
- Démission catégorie E :  
Le mois en cours + 2 mois
- Licenciement : le mois en cours + 2 mois  
50h d'absence autorisée, pour recherche d'emploi, par mois de préavis. Rémunérées si licenciement

## Principaux motifs de licenciement :

Boutique : erreur de caisse, retards, absences injustifiées, procédures non respectées.

CRC : dépassement de pause ou de pas prêt, return to queue trop élevée, appels internes trop nombreux et trop longs, retards

## Période d'essai :

Employé : 1 mois renouvelable  
Agent de maîtrise : 2 mois renouvelable

## Mutation temporaire à un poste supérieur :

Employé : salaire du poste + indemnité de 0.21€/h de remplacement

Agent de maîtrise : Salaire du poste

## Bon à savoir :

Il est utile de lire le règlement intérieur ainsi que la charte des systèmes d'information, vous y apprendrez par exemple que l'employeur peut procéder à un test d'alcoolémie ou que communiquer ses logs est possible de sanction

Sous Ines se trouvent tous les postes en cours de recrutement.

## Boutiques :

Tout dépassement d'horaire doit être noté et rattrapé. Autrement, ne pas signer le récapitulatif. Pause : 10 mn peuvent être accordées l'après midi

## Prévoyance

En cas d'arrêt de plus de 30 jours consécutifs, et si vous n'êtes plus couverts par l'entreprise, la prévoyance garantit 90 % du salaire (compter 3 à 6 mois pour le remboursement). Pensez à en demander l'activation à la RH

## Maladie

La prise en charge est de 100 %, pour une durée, sur 12 mois, qui dépend de l'ancienneté

## Agent de maîtrise :

De 0 à 6 mois: 1 mois de date à date  
De 6 mois à moins de 2 ans : 3 mois  
De 2 ans à moins de 5 ans : 4 mois  
De 5 ans à moins de 10 ans : 6 mois  
Dès 10 ans : 8 mois

Employé (- 1 an d'ancienneté) 4 arrêts max/an  
De 0 à 6 mois: 1 mois  
De 6 mois à 1 an : 2 mois

Doublé en cas de MP ou AT

**Subrogation** : Bien envoyer son arrêt à la Sécu. C'est parce que la Sécu lui verse directement les indemnités que l'employeur maintient votre salaire.  
Pas de feuille maladie = pas d'indemnités !

## Maternité/paternité :

Pause prénatale : 15 mn en début de planning, 30 mn en fin de planning à compter du 4eme mois de grossesse

Congés maternité et paternité payés à 100%

Absences pour examens prénataux payées

Enfants malades de moins de 16 ans : 10 jours payés à 50% dont 5 jours à 100% si hospitalisation

Assouplissement d'horaire pour la rentrée scolaire

Mère de – 21 ans : 2 jours de CP en plus par enfant de moins de 15 ans

Mère + 21 ans, 3 enfants allocataires et 12 ans d'ancienneté : 1 jour de CP en plus

Allaitement : 2h d'absence/j dont 1h payée